

Référence
2026-42

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	16	18

Vote
A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
28/08/2026
Date d'affichage
28/08/2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 septembre à 20h30, le Conseil municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaël KERNEIS, Yvan BRISHOUAL, Delphine LONGCHAMP, Gwenhael OMNES, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Vincent KING, Serge POULIQUEN.

Absent ayant donné procuration : Anne GUILLOU à Jeannine LE GALL - Marie SANQUER à Perrine LE MEHAUTE,

Absent : Anouchka LE ROUX

A été nommée secrétaire : Gwenhael OMNES

Objet : SUBVENTION DÉPARTEMENTALE – VOIRIE 2026 – Pacte 2030 / Volet 1

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une subvention d'investissement a été attribuée à la commune de Saint Urbain pour les travaux de voirie communale 2026, au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1.

Le montant de l'opération est estimé à 70 000 € HT.

La participation du Conseil départemental s'élève à 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve cette proposition,
- S'engage à prévoir les dépenses au budget,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter d'autres subventions si besoin,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

En mairie le 3 septembre 2026
Julien POUPON
Maire

Secrétaire de séance